

Déclaration des pratiques de certification

Version 0.1

Date 19 Décembre 2012

Rédigé par Ambroise Ismael Kabore

Relu par

Approuvé par



MISES À JOUR

Version	Date	Modifications réalisées
0.1	19/12/2012	Création



Table des matières



1 Introduction

1.1 Contexte Général

La PKI mise en place pour le projet de chat sécurisé fournit des certificats (Durée : 2 ans) aux utilisateurs sécurisés du chat. Ces certificats sont utilisés sur le chat pour s'authentifier.

1.2 Délégation d'autorité d'enregistrement

Pas de délégation du rôle d'Autorité d'Enregistrement dans notre cas. La PKI assurera ce rôle.

1.3 Souscripteur

Le souscripteur est l'utilisateur du chat souhaitant se connecter au chat sécurisé. Le souscripteur est identifié dans chaque certificat. Une fois acceptée, l'adhésion au service pour le souscripteur est valable pour la totalité de la période de validité du certificat.

2 Pre requis pour les demandes

2.1 Enregistrement d'un souscripteur

- Le souscripteur fournit à l'AE toutes les informations nécessaires à son enregistrement.
- Le souscripteur s'engage à fournir des informations correctes et précises et avertir l'AE en cas de mise à jour nécessaire de ces informations tout au long de la période de validité du certificat par le moyen de communication le plus adapté.

2.2 Vérification

L'AE doit:

- Vérifier le remplissage correct de tous les champs par le souscripteur en respectant les conventions.
- Enregistrer le souscripteur.
- Transmettre la demande à l'AC.

L'AE a le droit de refuser toute demande.

3 Pratiques et procédures

3.1 Demande de certificats

Lorsque l'utilisateur fait une demande de certificat, l'AE vérifie si les informations respectent les conventions, si les données respectent, la demande est automatiquement envoyée à l'autorité de certification pour génération du certificat. La demande se fait via un formulaire disponible sur l'application cliente du chat.



3.2 Validation des demandes

Le délai moyen entre la réception des demandes complètes et la délivrance d'un certificat est de 1 jour. En cas de non validation des informations, l'AE rejette la demande. Le demandeur peut refaire sa demande suite à un rejet.

3.3 Révocation des certificats

La révocation entraı̂ne la fin de validité du certificat avant la date de fin initialement prévue. L'AE vérifie que la demande de révocation est :

- Soit faite par l'utilisateur ayant fait la demande de certificat : la demande de révocation sera traitée.
- Soit faite par une entité disposant des droits nécessaires : l'AE révoquera le certificat. La demande de révocation et l'identité de l'entité seront conservées.

3.4 Expiration

La PKI doit s'efforcer de prévenir le souscripteur par email, 30 jours avant l'expiration de son certificat.

3.5 Renouvellement

Idem que pour demande de certificat.

4 Conservation et Protection des données

La PKI conserve les données relatives aux certificats pendant 2 ans minimum après expiration ou révocation des certificats. La PKI garde des copies des certificats quelque soit leur statut et conserve les logs pendant une période de 2 ans ou pour une période conforme à la loi.

La PKI respecte les règles applicables sur la protection des données personnelles jugées par la loi comme confidentielles.